

INFORMATION RELATIVE**AUX REMUNERATIONS 2018 ET 2019 DU DIRECTOIRE**

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 19 février 2019, a statué sur les rémunérations 2018 et 2019 du Directoire. Les présents éléments d'information sont rendus publics conformément au Code AFEP-MEDEF.

A - REMUNERATION MONETAIRE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE**EXERCICE 2018**

Sur la base des comptes arrêtés pour l'exercice 2018, le Conseil de Surveillance a fixé le montant de la part variable de la rémunération monétaire des membres du Directoire au titre de cet exercice.

Au titre de l'exercice 2018, la part variable de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible (soit 798 000 euros) et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums (soit 1 077 300 euros). Pour Olivier Mallet, la part variable pouvait varier de 0 à 75% de sa part fixe à la cible (soit 315 000 euros) et atteindre 100% en cas d'atteinte des objectifs maximums (soit 420 000 euros).

Le Conseil de Surveillance avait décidé en février 2018 d'articuler les parts variables du Directoire autour des mêmes trois axes fondamentaux pour le Groupe qu'en 2017, en ajoutant dans la performance opérationnelle un critère d'intérêt majeur pour le Groupe, la qualité :

	Philippe Crouzet (part variable cible : 100 % de la part fixe)	Olivier Mallet (part variable cible : 75 % de la part fixe)
1. Performance Financière Plan de compétitivité, EBITDA, PRI*	Pondération : 60 %	Pondération : 45 %
2. Performance opérationnelle Suite du déploiement de la nouvelle organisation et qualité	Pondération : 25 %	Pondération : 18,75 %
3. RSE Sécurité, Environnement	Pondération : 15 %	Pondération : 11,25 %

*PRI : Payables, Receivables, Inventories, maîtrise du Besoin en Fonds de Roulement

L'atteinte des objectifs de performance financière était mesurée aux taux de change du budget.

Les montants des parts variables des membres du Directoire au titre de l'exercice 2018 sont exposés dans le tableau ci-dessous.

	Philippe Crouzet Président du Directoire	Olivier Mallet, Membre du Directoire
Pourcentage de la part variable par rapport à la part variable cible	76%	56.9%
Pourcentage de la part variable par rapport à la part fixe de la rémunération	76%	75.9%
Montant de la part variable 2018	606 480 €	238 980 €

EXERCICE 2019

Lors de sa réunion du 19 février 2019, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes pour 2019 :

- La rémunération monétaire fixe des membres du Directoire reste inchangée ;
- La rémunération monétaire variable des membres du Directoire reste inchangée à la cible et au maximum.

	M. Philippe Crouzet Président du Directoire	M. Olivier Mallet, Membre du Directoire
Part fixe en euros	798 000	420 000
Part variable cible en % de la part fixe	100 %	75 %
Part variable maximum en % de la part fixe	135 %	100 %

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

Pour 2019, le Conseil de Surveillance a décidé d'articuler les parts variables du Directoire autour des mêmes trois axes fondamentaux, en retenant les objectifs majeurs du Groupe en termes de performance financière, free cash-flow, dette nette et Ebitda, afin de répondre aux attentes des investisseurs et des actionnaires :

Objectifs de la part variable 2019	Membres du Directoire	
	Président du Directoire (part variable cible : 100 % de la part fixe)	Membres du Directoire (part variable cible : 75 % de la part fixe)
1. Performance Financière Free Cash Flow, Ebitda, Dette Nette	Pondération : 60 %	Pondération : 45 %
2. Performance opérationnelle Suite du déploiement de la nouvelle organisation et qualité	Pondération : 25 %	Pondération : 18,75 %
3. RSE Sécurité, Environnement	Pondération : 15 %	Pondération : 11,25 %

L'atteinte des objectifs de performance financière sera mesurée aux taux de changes du budget.

B – ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ET D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D' ACHAT D' ACTIONS

Pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options attribuées au Directoire, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (CNRG) examine la juste valeur desdits instruments et définit ensuite un volume d'attribution permettant d'assurer un équilibre des rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme). Ces dernières années, l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments attribués n'a toutefois pas permis d'assurer cet équilibre.

Le Conseil, sur recommandation du CNRG a décidé de revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant environ un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération et avantages de toute nature (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) à la cible.

Dans ce cadre, le Conseil, sur proposition du CNRG, avait décidé qu'au titre de l'année 2017 le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représenterait à la cible 22 % de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération et avantages de toute nature pour une performance à la cible. Au titre de l'année 2018, conformément à la mise en application progressive de cette politique, le Conseil, sur proposition du CNRG, avait fixé le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire à 25 % de l'ensemble des trois composantes de rémunération et avantages de toute nature pour une performance à la cible. Lors de sa séance du 19 février 2019, compte tenu de la chute du cours de bourse, et pour éviter tout effet d'aubaine, le Conseil de Surveillance a décidé de faire une pause dans la mise en œuvre de cet objectif d'augmentation progressive de la valeur d'attribution des actions de performance et des options au Directoire.

Le Conseil de Surveillance a décidé d'attribuer au bénéfice des membres du Directoire le même nombre d'actions de performance et d'options qu'en 2018.

	Nombre cible d'actions de performance	Nombre cible d'option de souscription ou d'achat d'actions
Philippe Crouzet	85 260	122 020
Olivier Mallet	39 270	56 200

Les attributions s'inscriront dans le cadre des résolutions qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017. Conformément au Code AFEP-MEDEF, le prix des options sera déterminé par référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des vingt séances de bourse précédant la mise en place du plan d'options par le Directoire, aucune décote n'étant appliquée.

L'attribution définitive de ces instruments d'incitation à long terme est soumise d'une part à une condition de présence dans l'entreprise de trois ans s'agissant des actions de performance et de quatre ans s'agissant des options de souscription d'actions, et d'autre part à des critères de performance quantifiés portant sur 100 % des actions de performance et options attribuées.

Dans le cadre des résolutions qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017, la performance des actions de performance sera appréciée sur trois exercices sociaux consécutifs (2019-2021) et mesurée en fonction de l'atteinte deux critères quantitatifs suivants :

- Un critère interne : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;
- Un critère externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %) ;

Dans le cadre des résolutions qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017, la performance des options sera appréciée sur quatre exercices sociaux consécutifs (2019-2022) et mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs suivants :

- Un critère interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;

- Un critère externe : le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %).

Pour l'application du critère relatif, le panel de sociétés comparables sera composé des sociétés suivantes issues des secteurs « Pétrole et Gaz », « Energie » et « Acier » : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

A l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur seront acquises et le quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Par ailleurs, les membres du Directoire s'engageront formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture sur les actions de performance, les options ou les actions issues de levées d'options.

*

**